

ASSEMBLÉE NATIONALE

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 181

présenté par
Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.